REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de Vénissieux

==========

SEANCE DU 29 MARS 2010

N° 26 Objet de la délibération : Mission Economie – Transformation d'un emploi de chargé de mission en CDD en emploi en CDI
.

Date de la convocation : 23/03/2010
Compte rendu affiché le : 31/03/2010

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45
Nombre de conseillers municipaux présents: 37

Président : Mme Michèle PICARD

Secrétaire Melle Edith CHAGNARD-PEILLARD

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Henri THIVILLIER, Mme Evelyne EBERSVILLER, M. Lahceme TOUATI, M. Christian FALCONNET, Mme Danièle GICQUEL, M. Bayrem BRAIKI, Mme Andrée LOSCOS, M. Thierry VIGNAUD, Mme Edith CHAGNARD-PEILLARD, M. Pierre-Alain MILLET, M. Eléazar BAFOUNTA, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Véronique FORESTIER, M. André GERIN, M. Bernard RIVALTA, Mme Paula ALCARAZ, Mme Evelyne BEROUD, M. Hamza MOREL, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelak FADLY, Mme Véronique CALLUT, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Mokrane KESSI, Mme Samia LEDESERT, Mme Marie-Christine SEEMANN, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Jeff ARIAGNO, M. Idir BOUMERTIT, Mme Yvonne LYON, M. Christophe GIRARD, Mme Danica LJUSTINA, M. Yvan BENEDETTI, Mme Saliha MERTANI, M. Maurice IACOVELLA, Mme Geneviève SOUDAN

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mademoiselle Chaïneze KABOUYA a donné pouvoir à M. Jeff ARIAGNO, M. Jean-Marc THEVENON a donné pouvoir à M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Annie BROUET a donné pouvoir à Mme Amina AHAMADA MADI, M. Francis RAMBEAU a donné pouvoir à M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Michèle BAICCHI a donné pouvoir à Mme Edith CHAGNARD-PEILLARD, Mme Eliette ORENES a donné pouvoir à M. Lahceme TOUATI, M. Djilannie BENMABROUK a donné pouvoir à M. Christophe GIRARD, Mme Justine MUSEMBA a donné pouvoir à Mme Yvonne LYON

Mission Economie – Transformation d'un emploi de chargé de mission en CDD en emploi en CDI

N° 26

Direction Ressources Humaines

RAPPORT DE MADAME LE MAIRE

Mesdames et Messieurs,

Le poste de chargé de mission Zone Franche Urbaine a été créé par délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2004. Le Conseil Municipal du 19 mars 2007 a renouvelé ce contrat pour une période de 3 ans. Depuis sa création, cet emploi a progressivement évolué pour être aujourd'hui un poste de développeur économique.

La réglementation prévoit que les agents non titulaires recrutés sur un emploi permanent sur la base des alinéas 4, 5 et 6 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans, dans la limite de 6 ans au total.

Cette période de 6 ans arrivant à terme 31 mars 2010, il convient donc de renouveler le contrat pour une durée indéterminée.

Le présent rapport précise les fonctions afférentes à cet emploi ainsi que la rémunération :

Définition du poste :

- Participation à la réflexion concernant l'aménagement du territoire de la commune sur l'axe développement économique,
- Développement d'une expertise et d'une veille sur le foncier, le marché de l'immobilier d'entreprises (offre/demande),
- Développement d'une expertise sur l'aménagement des zones d'activités ; suivi de l'aménagement des zones d'activité économique et de la requalification des sites à vocation économique en lien avec la Direction Urbanisme,
- Accueil et suivi des prospects en matière d'implantation d'entreprises en relation avec la Direction Urbanisme de la Ville et le Grand Lyon (Direction Générale du Développement Economique et International),
- Animation du dispositif ZFU,
- Coordination des dispositifs locaux en matière de création d'entreprises en lien avec la démarche LVE,
- Relation avec les entreprises et les acteurs locaux du développement économique.

Conditions de recrutement :

- Niveau minimal de formation BAC+3 en gestion, économie, ou commerce,
- Posséder une connaissance de l'entreprise (entreprise de services, artisans) et des politiques publiques d'aide à la création d'entreprise et d'insertion par l'économique.

Rémunération :

- Correspondant à l'indice brut 665- indice majoré 555
- Attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires afférente au grade d'attaché territorial
- Attribution du 13ème mois

Le Conseil Municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 15/03/10,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés,
décide de :

1. Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer le contrat à durée indéterminée à venir d'un chargé de mission développement économique;
2. Préciser que le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits de l'exercice 2010 et suivants au chapitre 012 charges du personnel et frais assimilés, aux articles concernés, à la rubrique 90 : action économique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire,
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN